



Département de l'Allier
Arrondissement de Montluçon
Commentry Montmarault Nérís Communauté
Tél : 04.70.07.40.83
Mail : mairie-chappes@wanadoo.fr

COMPTE RENDU de la séance du 12 mai 2026

Date de convocation : 12 mai 2026

ORDRE DU JOUR :

- Transcription des pouvoirs
- Election du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026
- Projet église
- Tarifs locations-salle des fêtes-concessions
- Communication location gîte
- Projet cabine de douche gîte « Les Robins »
- Différents contrats + télétravail secrétaire
- Règlement intérieur
- ATDA
- Point école-garderie
- Communauté de Commune Commentry-Montmarault-Nérís
- Réunions aux divers syndicats et commissions
- Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Pouvoirs : 0
Excusés : 0

Présents :

ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine et SOMMEILLER Philippe.

Absent excusé : SOMMEILLER Philippe

Pouvoir : De SOMMEILLER Philippe à AUMAITRE Richard

Désignée en secrétaire de séance : BOUDET Delphine

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CHAPPES (Allier) dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Richard AUMAITRE, Maire de la commune.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Conseil Municipal du 02 avril 2026.

Madame BOUDET Delphine est désignée secrétaire de la séance.

L'ajout d'un ordre du jour est proposé par Monsieur Le Maire concernant la dissolution du SIESS.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Projet église :

La commission s'est réunie le 06 mai 2026, afin d'établir une reprise du projet. Il faut reprendre contact avec Territoire Bourbonnais et la DRAC.

Le projet initial était chiffré aux environs de 480.000€ mais il manquait des éléments notamment pour mettre le monument « hors d'eau ».

Un nouveau dossier complet doit être refait en gardant le même architecte qui permettrait de faciliter la nouvelle étude. Les Amis de Notre Dame vont de leur côté faire des recherches de financements, de subventions et se renseigner auprès des différentes communes ayant déjà mené le même projet.

D2026-CM3-01 : Tarifs locations

Concernant les tarifs des diverses locations, il est proposé :

Location gîte « Les Robins » : 200€ par semaine et 800€ pour un mois complet + électricité.

Location appartement Mairie : 125€ par semaine et 500€ pour un mois complet + électricité

Location Salle des fêtes : pas de changement.

La commission des Biens Communaux doit étudier les conditions de location notamment sur les tarifs des draps, mode de location, taxe de séjour, ... et revenir vers le conseil avec des propositions.

Concessions : actuellement concession perpétuelle, mais une question se pose sur le fait qu'il est toujours possible de vendre des concessions à perpétuités : oui.

Un débat est fait sur la limite de durée des concessions.

La décision est reportée au dernier trimestre 2026 pour un éventuel changement au 01 janvier 2027.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
POUR : 11

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAPPES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Richard AUMAITRE.

Date de la convocation : 12 mai 2026

Présents : ASSELINEAU Thierry, AUMAITRE Richard, BLANC Guillaume, BLANCHET Elisabeth, BOUDET Delphine, BOULICAUD Alain, LOTTIN Pauline, QUICHON Marjorie, SIDERE Jérémy, SOMMEILLER Marine.

Tarifs Locations

D-2026-CM3-01

Absents excusés : SOMMEILLER Philippe.

Pouvoirs : De SOMMEILLER Philippe à AUMAITRE Richard

Mme BOUDET Delphine a été désignée secrétaire de séance.

D2026-CM3-01 : Tarifs locations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vue LA Loi du 06 juillet 1989 et de ses articles relatifs à la location de logement issu du domaine privé de la commune,
Vu L'article L.324-11 du Code du Tourisme,
Vue la déclaration de meublés de tourisme effectuée en la mairie de Chappes par la collectivité,
Vue la délibération 2024-5-001 du 27 mai 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir les montants des diverses locations de la commune,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré,

Approuve les montants des locations des meublés communaux comme suit :

- Gîte « Les Robins » : 800€ par mois + électricité et 200€ par semaine.
- Appartement « Mairie » : 500€ par mois + électricité et 125€ par semaine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à effectuer l'ensemble des formalités afférentes dans le cadre de l'exécution de la présente délibération en date du 12 mai 2026.

Les tarifs en vigueur sont acceptés à l'unanimité et interviendront au 01 juin 2026 pour toutes nouvelles locations effectuées après la date du Conseil Municipal.

*Fait et délibéré en Mairie, le 02 avril 2026. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme,*



Le Maire,

AUMAITRE Richard

Projet cabine de douche gîte « Les Robins » :

La baignoire est dangereuse et Monsieur AUMAITRE a fait chiffrer un devis pour installer une cabine de douche à Monsieur LOTTIN Damien qui est de : 3675€ HT et de 4042.50€ TTC.

Monsieur le Maire propose de faire faire un second devis.

Une question se pose : Est-il possible de récupérer la TVA ?

Le conseil décide que les travaux seront passés en fonctionnement et donne son accord à Monsieur Le Maire pour valider le devis le moins cher.

Différents contrats + télétravail secrétaire :

Marylène a demandé à pouvoir, de façon occasionnelle de faire du télétravail.

Le Conseil Municipal va étudier les modalités pour exercer ce télétravail notamment au niveau du matériel, des accès, etc...

En ce qui concerne Le contrat de Catherine qui se termine fin juillet, une décision est en attente suivant l'évolution du RPI/garderie.

Une réunion est prévue le 13 mai pour une prise de décision.

Dissolution du SIESS :

Monsieur SIDERE JérémY, explique la convention et la dissolution du SIESS.

Cette convention est approuvée à l'unanimité ainsi que la délibération par l'ensemble du Conseil Municipal.

D2026-CM3-02 : Dissolution du SIESS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 003-210300588-20260512-D_2026_CM3-DE



Délibération de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif (SIESS) du collège de Montmarault

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5212-33 b et L. 5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 1978 autorisant la création du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif du collège de Montmarault (SIESS) entre les communes de : BEAUNE D'ALLIER, BLOMARD, CHAPPES, CHAVENON, DEUX CHAISES, LOUROUX DE BEAUNE, MONTMARAULT, MURAT, ST BONNET DE FOUR, ST MARCEL EN MURAT, ST PRIEST EN MURAT, SAZERET, TARGET, VERNUSSE, VOUSSAC ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 267 du 14 octobre 2004 modifiant les statuts du SIESS,

Vu l'arrêté préfectoral n°1931 du 11 septembre 2025 portant modification des statuts du SIESS, à savoir la suppression de la compétence « gestion de la cantine scolaire » ;

Considérant qu'un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres,

Le conseil municipal, de CHAPPES après en avoir délibéré, vote :

Par 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstentions

AUTORISE la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif (SIESS) du collège de Montmarault.

Cette dissolution sera effective à compter de l'arrêté préfectoral de dissolution.

Les conditions de liquidation du Syndicat (affectation des résultats, répartition de l'actif et du passif, gestion du personnel...) seront définies avant le vote du compte administratif de clôture et seront soumises aux conseils municipaux des communes membres pour approbation.

AUTORISE le maire de CHAPPES à signer la convention de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Équipement Scolaire et Sportif (SIESS) du collège de Montmarault.

Fait à CHAPPES, le 12 mai 2026

AUMAITRE Richard, Maire,


Le Maire
AUMAITRE Richard



Règlement intérieur :

Le Conseil Municipal décide de n'apporter aucunes modifications au règlement intérieur de 2021.

ATDA :

Monsieur AUMAITRE Richard est élu à l'unanimité par le Conseil Municipal ce jour, comme représentant titulaire au sein de Allier Bourbonnais Territoire.

Point école-garderie :

Une réunion est prévue le 13 mai 2026 pour une prise de décision.

Communauté de Commune Commentry-Montmarault-Néris :

La réunion d'installation ayant été réunie Monsieur RIBOULET Claude a été élu Président.
Monsieur BOULICAUD Alain est membre de la commission des ressources.

Réunion du Centre Social :

La situation financière est fragile. Mesdames DENIS Annie et GUILLET Gaëlle souhaitent rencontrer le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de les inviter au prochain conseil, Madame QUICHON Marjorie se permettra de les informer par retour de mail.

QUESTIONS DIVERSES :

Pain : La boulangerie JEANNIN pourrait prendre le relais pour la livraison de pain.

Sauf le jeudi et pourrait livrer le dimanche en juillet et en août.

Conseil Municipal : Un Conseil Municipal obligatoire est prévu le 05 Juin 2026 à 18h30 à la mairie au vu des élections des délégués concernant les élections Sénatoriales du 27 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et aucunes autres demandes ou questions étant formulées, la séance est levée à 21h15.

**La secrétaire de séance,
Delphine BOUDET**

**Monsieur le Maire,
Richard Aumaitre.**

RÉCAPITULATIF

N°	Objet	Pages
D-2026-CM3-01	Tarification Locations (gîte, mairie, salle des fêtes)	3-4
D-2026-CM3-02	Dissolution du SIESS	6

COMMUNE DE CHAPPES
FEUILLE D'EMARGEMENT
Conseil Municipal N°3
Le 12 mai 2026

ASSELINEAU	Thierry	
AUMAITRE	Richard	
BLANC	Guillaume	
BLANCHET	Elisabeth	
BOUDET	Delphine	
BOULICAUD	Alain	
LOTTIN	Pauline	
QUICHON	Marjorie	
SIDERE	Jérémy	
SOMMEILLER	Marine	
SOMMEILLER	Philippe	